



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/04/2024

Référence
2024-04-02

Objet de la délibération		
Augmentation des tarifs périscolaires, salle des fêtes et local associatif		

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Date de la convocation		
		05/04/2024

Date d'affichage		
		12/04/2024

Vote		
A voté		
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE  
Le : 11/04/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 10 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL, sous la présidence d'Olivier RAVENEL, Maire,

Présents : Mmes Lucie BLAIZE, Camille MESSA et Noémie RIBET, MM Jérôme BENOIST, Charles CRESTEY, Bruno ECORCHEVELLE, Amaud LE LAIDIER, Vincent MECHENET et Jean-Pierre THEVENON, formant la majorité de l'exercice.

Absent excusé :

Absent : Thierry TARANNE

A été nommé secrétaire : Jean-Pierre THEVENON

Objet de la délibération : Augmentation des tarifs périscolaires, salle des fêtes et local associatif

Le Maire rappelle à l'assemblée :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations 2022 08 01 du 31 août 2022 et 2023 04 01 du 5 avril 2023 instaurant des mêmes tarifs aux deux dernières rentrées scolaires,

**CONSIDERANT** les évolutions des coûts des denrées et des salaires du personnel de préparation et de surveillance,

Le Maire propose d'augmenter uniformément les tarifs des prestations périscolaires de 2 % et les tarifs de location de la salle des fêtes de 10 %, comme suit :

PRESTATIONS PERISCOLAIRES INTRAMUROS (*)	1er enfant	2 <sup>ème</sup> enfant (-10%)	3 <sup>ème</sup> enfant et + (-20%)
Cantine	5,14 €	4,63 €	4,11
Tarif PAI Surveillance	3,71 €		
Cantine repas exceptionnel	5,95 €		
Garderie matin	1,76 €	1,59 €	1,41
Garderie soir 1er créneau (16h30-18h00)	2,65 €	2,39 €	2,12
Garderie soir 2ème créneau (18h00-19h00)	1,76 €	1,59 €	1,41
Garderie soir Tarif Majoré (après l'heure de fermeture) applicable pour chaque 1/2 heure de dépassement ; Une signature du parent sera apposée sur un cahier.	16,54 €		

PRESTATIONS PERISCOLAIRES EXTRA-MUROS (**)	1er enfant	2ème enfant (-10%)	3ème enfant et + (-20%)
Cantine	5,91 €	5,31	4,72
Tarif PAI Surveillance	3,71 €		
Cantine repas exceptionnel	6,86 €		
Garderie matin	2,03 €	1,83	1,62
Garderie soir 1er créneau (16h30-18h00)	3,04 €	2,73	2,43
Garderie soir 2ème créneau (18h00-19h00)	2,03 €	1,83	1,62
Garderie soir Tarif Majoré (après l'heure de fermeture) applicable pour chaque 1/2 heure de dépassement ; Une signature du parent sera apposée sur un cahier.	16,54 €		

**LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR DES REQUERANTS INTRA-MUROS (\*) :**

Du samedi 12h au dimanche 13h la moitié à la réservation, le solde à la remise des clés	330,00 €	
Du dimanche 8h à 19h la moitié à la réservation, le solde à la remise des clés	165,00 €	
Caution ménage	132,00 €	
Caution dégradations éventuelles	836,00 €	
Caution nuisances sonores	550,00 €	

**LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR DES REQUERANTS EXTRA-MUROS (\*\*):**

Du samedi 12h au dimanche 13h la moitié à la réservation, le solde à la remise des clés	440,00 €	
Du dimanche 8h à 19h la moitié à la réservation, le solde à la remise des clés	220,00 €	

Caution ménage	132,00 €
Caution dégradations éventuelles	836,00 €
Caution nuisances sonores	550,00 €

**LOCATION DE LA SALLES DES FETES AUX ASSOCIATIONS A BUT NON LUCRATIF POUR DES REQUERANTS INTRA-MUROS (\*), dans les conditions prévues par une convention signée à cet effet :**

TARIF ANNUEL à la signature de la convention	165,00 €
-------------------------------------------------	----------

**LOCATION DE LA SALLES DES FETES AUX ASSOCIATIONS A BUT NON LUCRATIF POUR DES REQUERANTS EXTRA-MUROS (\*\*), dans les conditions prévues par une convention signée à cet effet :**

TARIF ANNUEL à la signature de la convention	220,00 €
-------------------------------------------------	----------

**MISE A DISPOSITION GRATUITE AUX ASSOCIATIONS A BUT NON LUCRATIF DU LOCAL ASSOCIATIF POUR LES SEULS REQUERANTS INTRA-MUROS (\*), dans les conditions prévues par une convention signée à cet effet :**

TARIF ANNUEL	0,00 €
--------------	--------

(\*) INTRA-MUROS concerne les requérants andelusiens et ceux domiciliés dans les communes de l'Intercommunalité Gally Mauldre (CCGM)

(\*\*) EXTRA-MUROS concerne les requérants domiciliés hors Andelu et les communes de l'Intercommunalité Gally Mauldre (CCGM)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'appliquer les tarifs tels que présentés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.



